

CHAMPIONNATS D'OCCITANIE INDIVIDUELS BE

3 SITES - le 25 juin 2022

1. NATURE de la COMPETITION : BE, MASCULINS-FEMININS

2. HORAIRES :

Les horaires provisoires diffusés sur le site de la Ligue et dans ce livret depuis le mois d'avril seront modifiés et deviendront définitifs dès la publication des engagés.

3. QUALIFICATIONS des ATHLETES :

- INSCRIPTIONS LIBRES sur le site LAO jusqu'au 22/06, 23H59.
- Composition détaillée fournie sur place 1H avant l'épreuve pour les relais.

Les clubs engageront les athlètes sur le site géographique de leur choix.

Aucun engagement ne peut être accepté sur place sauf les relais !

4. RECOMPENSES :

Cf. décision CA LAO, médailles aux 3 premiers de chaque catégorie et cela sur chaque site.

5. QUOTA D'OFFICIELS à PRÉSENTER :

Chaque club (même hors ligue) présentant des athlètes doit fournir des officiels suivant le tableau ci-dessous dans le cas des **épreuves individuelles** :

Athlètes participants du club	Juges du club à fournir
1 à 3	0
4 ou 5	1
6 à 9	2
10 à 19	3
20 à 29	4
30 à 39	5
40 et plus	1 juge supplémentaire par tranche de 10 athlètes

Les personnes de la structure organisatrice qui assurent des fonctions annexes pour le bon déroulement de la compétition (intendance, matériel...) dans la limite de 10 et compteront dans l'effectif de leurs clubs respectifs.

Repas des officiels offert par la LAO si besoin est.

Montant des pénalités et champ d'application :

Pénalité de 30€ par officiel manquant, prélevé au compte de club par la LAO.

Le calcul des pénalités sera effectué par le délégué de la CSO LAO en utilisant la composition officielle du jury publié sur le site FFA.

6. REGLES TECHNIQUES PARTICULIERES :

Finale C, B et A sur 50m, 50mH. Toutes les autres courses classement au temps.

3 essais pour tous les athlètes et seuls les 8 premiers bénéficient des 3 essais supplémentaires dans les concours sans barre.

En hauteur et perche, pas de nombre limité de tentatives et élimination après 3 essais consécutifs manqués.

Utilisation des éventuels barrages pour départager les ex-aequo à la 1^{ère} place.

Un athlète peut participer à 3 épreuves individuelles au maximum, en respectant les limitations imposées par la FFA.